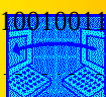
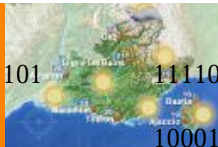


111101110000100100010011110011101101 111101110000100100010011110011010111010110

10001011 001001100



1000101110010011001111101011010111110110101



Sud
Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Août 2006

N°10

SOMMAIRE

Sondage Santé : page 1
Négociations : page 1
Fiche pratique : page 1
Salaires SYNTEC : page 2
Communication : page 2
Adhésion : page 2



Rappel :
pn2006.free.fr
pour signer
la pétition
en ligne !

Et vous en pensez quoi de la complémentaire santé ?

Les résultats du sondage sur notre assurance complémentaire santé ont été diffusés à la commission du CCE et avec les fiches de paie de juillet.

Les résultats ne sont guère surprenants, mais les commentaires libres sont très intéressants. Beaucoup d'entre vous, par exemple, protestent contre la caractère orienté du questionnaire qui parle d'augmentation de vos cotisations, mais jamais de l'augmentation de la cotisation patronale.

L'idée forte qui s'en dégage, c'est votre énervement à propos de Santé-Clair, qui a occasionné une forte gêne (pratique et financière) pour ceux qui ont dû consulter un dentiste ou acheter des lunettes ou lentilles de contact.

Donc n'hésitez pas à nous faire remonter directement vos nouvelles remarques ou réflexions.

Une nouvelle fiche pratique SUD : la prise des congés payés

Tout en vous souhaitant un bon retour parmi nous après vos joyeuses vacances, nous vous invitons à consulter notre site Web.

Négociations : l'acquis et l'espoir

Suite aux engagements écrits de Mr Tordjman, les Organisations Syndicales ont rencontré plusieurs fois la direction en commission paritaire pour négocier un accord du type "filet de sécurité" (augmentation de salaire minimale garantie au moins tous les trois ans) pour fin juillet. Lors de la dernière réunion en date, le 27 juillet, la direction et les O.S. présentes ont convenu de prolonger la durée de cette négociation jusqu'à fin septembre afin d'arriver à un accord complet et non bâclé. La prochaine réunion aura lieu jeudi 7 septembre.

A ce jour, la direction propose 1.5 % en tant qu'augmentation minimale sur trois ans, soit 0.5 % par an. Nous trouvons cela trop faible, surtout par rapport à l'augmentation de certains de nos mandataires sociaux. Et vous ?

Et les NAO ?

Elles n'ont jamais vraiment commencé, comme toujours à GFI. Le mois de juillet a été consacré à l'accord "filet de sécurité", qui va continuer d'occuper les paritaires jusqu'à fin septembre.

L'intersyndicale a vécu

Force est de le constater. Malgré notre conviction que l'unité sur la question de fond est plus importante que les divergences, nous ne sommes plus en intersyndicale. La CGT et SUD ont décidé d'agir ensemble pour faire bouger la direction, en appelant à la grève, et la direction a un peu bougé (beaucoup trop peu, mais qu'est-ce que ça change de l'immobilisme habituel !). En conséquence certains syndicats ont considéré que l'intersyndicale n'était plus. Dont acte, mais nous le regrettons. Et nous le regrettons d'autant plus que cela pourrait laisser croire qu'il est impossible d'agir efficacement et d'être en intersyndicale en même temps. Nous sommes persuadés du contraire. Nous essaierons de toute façon de convaincre à nouveau les autres d'agir ensemble dans le même sens, et pas chacun dans son coin ni les uns contre les autres.

Et maintenant ?

L'augmentation générale reste souhaitable et possible à GFI. La direction n'en veut pas, à vous de nous aider à la convaincre qu'elle a tort.

Donc continuez à signer massivement la pétition en ligne ou faites la signer à vos collègues.

Les frais de déplacement

Mr Tordjman s'est engagé à revaloriser les indemnités kilométriques, principal obstacle à la signature d'un nouvel accord sur les frais de déplacement. Les négociations devraient donc reprendre très bientôt. A suivre !

Union
syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet : <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire : sudgfi@free.fr

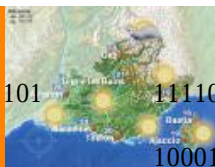
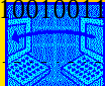
ou : 17 avenue Georges Pompidou 69003 LYON

111101110000100100010011110011101101

111101110000100100010011110011010111010110

100010111001001100

100010111001001100111110101101011111011010101



Salaire minimum prévu par la convention SYNTEC : êtes-vous concernés ?

Le salaire minimum chez GFI dépend de quatre points :

- Le SMIC mensuel pour 151,67 heures en horaire annuel (12 mois). Il est passé de 1217,91 à 1254,28 EUR brut au 01/07/2006. Aucun salaire ne peut lui être inférieur,
- Les avenants du SYNTEC sur les appointements minimaux des ETAM et des IC. Les derniers avenants sont actifs au 01/01/2006, sur une base annuelle (12 mois). Pour les ETAM, on a, d'une part, un salaire minimum (De 1230 à 1240 EUR brut) pour les positions 1.1 – 200 à 1.4.2 – 250 et, d'autre part, une partie fixe (499 EUR brut) à laquelle on ajoute le coefficient de sa position SYNTEC multiplié par la valeur du point (2,96 EUR brut) pour les positions 2.1 – 275 à 3.3 – 500. Pour les IC, on multiplie le coefficient de sa position SYNTEC par la valeur du point (17,65 EUR brut),
- L'accord ARTT de l'UES GFI en date de mai 2001, avec ses trois modalités. Modalité 1 « standard » (35 heures) : Tous les ETAM + Les IC dont la rémunération annuelle est inférieure à une fois le plafond de la sécurité sociale (31 068 EUR brut en 2006). Modalité 2 « réalisation de mission » : Tous les IC dont la rémunération brute annuelle est au moins égale au plafond de la sécurité sociale, sachant que leur rémunération annuelle doit être au moins égale à 115 % de leur minimum conventionnel. Modalité 3 « réalisation de mission avec autonomie complète » : Tous les IC dont la classification est au moins égale à la position 3.1 – 170 avec le poste idoine ou bien dont la rémunération brute annuelle est au moins égale à deux fois le plafond de la sécurité sociale, sachant que leur rémunération annuelle doit être au moins égale à 120 % de leur minimum conventionnel,
- La procédure opérationnelle PO8020-11, qui se trouve dans GMS. Son avant dernière version (V13) contenait la notion de « marge de sécurité de 2000 EUR à respecter en plus du salaire annuel calculé précédemment ». La CFDT ayant rappelé cette notion lors de plusieurs commissions paritaires en 2006, la direction a purement et simplement décidé de supprimer, **d'une manière unilatérale**, cette marge de sécurité dans la dernière version (V15) de cette P.O.; Bravo cher Mr le DRH Groupe !!!

Ainsi on obtient finalement les salaires mensuel et annuel (En EUR brut) suivants, pour les cas d'une rémunération sur 13 mois :

"SYNTEC"	ETAM; De 1.1 - 200 à 2.1 - 275	ETAM; 2.2 - 310	ETAM; 2.3 - 355	ETAM; 3.1 - 400	ETAM; 3.2 - 450	ETAM; 3.3 - 500	
Modalité 1	1255; 16 315	1308; 16 999	1431; 18 598	1554; 20 196	1690; 21 972	1827; 23 748	
"SYNTEC"	IC; 1.1 - 095	IC; 1.2 - 100	IC; 2.10 - 105	IC; 2.11 - 115	IC; 2.2 - 130	IC; 2.3 - 150	IC; 3.1 - 170
Modalité 2	1780; 23 139	1874; 24 357	1967; 25 575	2155; 28 011	2436; 31 664	2810; 36 536	3185; 41 407
"SYNTEC"	IC; 3.1 - 170	IC; 3.2 - 210	IC; 3.3 - 270				
Modalité 3	3324; 43 207	4106; 53 374	5279; 68 623				

Source DRH - GMS au 10 juillet 2006

Pour mieux communiquer avec vous

Le code du travail stipule que les syndicats peuvent afficher leurs informations sur un panneau réservé, ou distribuer des tracts à l'heure d'entrée ou de sortie des salariés. Mais ceci n'est pas du tout adapté aux SSII, car la plupart d'entre nous sont éparpillés en clientèle. Par tract ou affichage, nous ne pouvons informer rapidement que 15 % au mieux des salariés.

Il y a bien le tract mensuel diffusé avec les bulletins de salaire, mais il est limité à 2 pages A4. Et surtout la direction nous demande de le lui envoyer 2 semaines avant le dernier jour du mois (autant pour avoir le temps de le photocopier que pour avoir le temps de le lire, voire de le censurer, ce qui est déjà arrivé à plusieurs syndicats ces dernières années). Un tract par mois, avec un délai de 15 jours entre la remise et la diffusion, c'est tout sauf rapide...

"Et la messagerie ? Tous les salariés ont une adresse mail @gfi.fr, alors pourquoi ne pas l'utiliser ?".

Parce que la direction **nous interdit** de l'utiliser pour vous écrire.

De fait, il semble que tous ces obstacles à une communication syndicale rapide ne déplaisent pas à la direction !!!

Voilà pourquoi nous allons mettre en place un site sur lequel nous vous inviterons à venir saisir vos nom, prénom, adresses courriel et adresse postale pour recevoir nos informations syndicales importantes.

Vous pourrez choisir si vous souhaitez recevoir des informations régulièrement, ou seulement dans les cas d'événement important (normalement ça ne devrait pas arriver plus d'une ou deux fois par an).



Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ / _____ / _____ Téléphone perso : _____ Téléphone pro : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Adresse e-mail perso : _____
 Agence : _____ Qualification : _____
 Date : _____ / _____ / _____ Signature : _____

Pour adhérer à SUD Groupe GFI, retourner ce bulletin complété et signé à :

Syndicat SUD Groupe GFI 17 avenue Georges Pompidou 69003 LYON